



Genève, le 19 décembre 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Fin de la gratuité des sacs en plastique aux caisses

Dès le 1er janvier 2020, les sacs plastique gratuits aux caisses des enseignes genevoises seront interdits sur le territoire cantonal. Le Grand Conseil a décidé à l'unanimité, le 1er mars dernier, cette modification légale dont le but est de diminuer l'utilisation de sacs à usage unique. Cette démarche s'inscrit dans la feuille de route 2018-2023 du département du territoire, dont l'une des pierres angulaires est la réduction de la production de déchets incinérables: -25% à l'horizon 2024.

Distribuer gratuitement des sacs plastique à la caisse d'une épicerie ou d'un magasin ne sera plus autorisé dès le 1er janvier prochain. La loi sur la gestion des déchets ainsi modifiée vise à encourager l'utilisation de sacs réutilisables. Les commerçants genevois sont informés spécifiquement de l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi. Une affichette leur permettant d'informer leur clientèle à cette nouvelle donne leur a notamment été remise.

Ce matériel d'information est disponible au lien suivant: ge.ch/lc/affiche-sac-plastique.

D'autres mesures à venir

Cette mesure est une première réponse du canton à la pollution alarmante par les résidus de plastique. Cette question revêt une importance particulière dans le plan cantonal de gestion des déchets 2019-2024, qui fait de la lutte contre le gaspillage des plastiques un élément-clé de ses engagements, tant pour des raisons environnementale que de santé publique. Ce document, qui décrit les objectifs en termes de gestions des déchets et les moyens de les atteindre, sera adopté dans le courant du premier trimestre par le Conseil d'Etat.

En Suisse, la consommation annuelle est d'environ 1'000'000 tonnes de matières plastiques, soit 125 kgs par personne, dont 45 kgs sont constitués d'emballages. Les sacs en plastique représentent environ 3000 tonnes. En 2018, 56 millions de sacs plastique jetables ont été remis aux clients des magasins.

- [Feuille de route du DT 2018-2023](#)

Pour tout complément d'information: M. Jacques Martelain, directeur du service de géologie, sols et déchets, DT, T. +41 22 546 70 77.